

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Portant sur la Déclaration de Projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Agglomération d'Agen (PLUi à 31 communes) – Commune de LAYRAC
Organisée du mardi 29 avril à 9h00 au jeudi 29 mai 2025 à 17h00**

Par Arrêté d'enquête publique n° 2025_AG_77 en date du 10 avril 2025, le 15^{ème} Vice-Président de l'Agglomération d'Agen a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la Déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) destinée à faire évoluer les dispositions applicables concernant les documents graphiques, le zonage, les Orientations d'aménagement et de Programmation sur la commune de Layrac, afin de permettre la réalisation du projet d'aménagement de l'entrée sud de la commune (projets de création d'un complexe sportif, éducatif et associatif, d'un lotissement et d'un giratoire).

L'enquête publique se déroulera du mardi 29 avril à 9h00 au jeudi 29 mai 2025 à 17h00, soit sur une durée de 31 jours. Monsieur Christian Mémoire a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Jean-Paul Nouhaud a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, notamment les avis de l'Etat, de l'Autorité environnementale, des Personnes Publiques Associées, et un registre d'enquête, sont consultables en mairie de Layrac, pendant les heures d'ouverture habituels. Le dossier est également consultable sur le site internet de l'Agglomération d'Agen :

<https://www.agglo-agen.net/vie-quotidienne/urbanisme-et-habitat/evolutions-des-documents-d-urbanisme-294.html>

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux jours, heures et lieux suivants :

- **Mardi 29 avril 2025** à la Mairie de Layrac, de 9h00 à 12h00,
- **Samedi 3 mai 2025** à la Mairie de Layrac, de 9h00 à 12h00,
- **Vendredi 9 mai 2025** à la Mairie de Layrac, de 09h00 à 12h00,
- **Jeudi 29 mai 2025** à la Mairie de Layrac, de 13h30 à 17h00.

Au cours des permanences du commissaire enquêteur, et pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être, **indifféremment** :

- consignées sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Layrac,
- adressées par mail à l'adresse suivante : commission-enquete-plui@agglo-agen.fr
- ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de l'Agglomération d'Agen : 8 rue André Chénier 47916 AGEN cedex 9.

À l'expiration du délai, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Layrac, au siège de l'Agglomération d'Agen et sur le site internet de l'Agglomération à l'adresse suivante :

<https://www.agglo-agen.net/vie-quotidienne/urbanisme-et-habitat/evolutions-des-documents-d-urbanisme-294.html>

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, sera une délibération du Conseil d'Agglomération approuvant ou refusant la déclaration de Projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.